

au Canada et, si oui, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il formulé certaines conditions quant à la demande du D^r Soloojee?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): La demande d'admission au Canada du D^r Soloojee a été étudiée et approuvée suivant les mêmes normes qui s'appliquent à tous les immigrants. Son cas n'a pas fait l'objet de conditions spéciales. Vu qu'il était fiancé à une personne dont la demande d'admission avait été refusée, on a averti le D^r Soloojee et sa fiancée que si celui-ci donnait suite à ses projets d'immigration, il pourrait en résulter une séparation permanente d'avec sa fiancée. On lui a demandé, de plus, de signer un document portant qu'il avait bien reçu cet avertissement et qu'il en comprenait la signification.

L'ADMISSION DE M^{lle} EDNA WILCOX
AU CANADA

Question n° 59—**M. Nystrom:**

L'admission au Canada a-t-elle été refusée à M^{lle} Edna Wilcox, d'Afrique du Sud, et dans l'affirmative, que signifient les déclarations de hauts fonctionnaires du ministère selon lesquelles son admission serait contraire à l'intérêt national?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, parce que son admission au Canada est interdite par le paragraphe (1) de l'article 5 de la loi sur l'immigration.

LA SUBVENTION À L'ENTREPRISE DE
CAMIONNAGE «DAY AND ROSS»

Question n° 136—**M. Skoberg:**

1. Quel est le montant actuel de la subvention payée à l'entreprise de camionnage *Day and Ross* de Hartland (Nouveau-Brunswick) en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique?

2. Quelles sont les réductions de tarif, tant pour la classe que pour le genre de marchandises, consenties par la compagnie susnommée et dont il est question dans le communiqué publié par le ministère des Transports le 3 octobre 1969?

3. Est-ce que toutes les autres entreprises de camionnage qui assurent le service entre la région atlantique et le centre du Canada ont réduit leurs tarifs dans les mêmes proportions, et dans l'affirmative, quelles sont ces entreprises et quelle est la réduction dans chaque cas?

4. Quelles entreprises de camionnage n'ont pas encore réduit leurs tarifs?

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le ministère des Transports nous communique les renseignements suivants: 1. La Commission canadienne des transports répondra à cette question.

2. Les réductions de tarifs figurent aux dossiers des commissions des transports routiers du Québec et de l'Ontario et peuvent être obtenues auprès de ces sources.

[M. Nystrom.]

3 et 4. La Commission canadienne des transports répondra à ces questions.

La Commission canadienne des transports nous communique les renseignements suivants: 1. La subvention actuellement versée est prévue à l'article 3(2) de la loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique. Au 23 octobre 1969, le montant des subventions dont le paiement à Day and Ross, de Hartland (N.-B.), avait été autorisé, s'élevait à \$56,125.43.

2. Le ministère des Transports répondra à cette question.

3. Non.

4. La Commission ne dispose pas de renseignements à ce sujet.

LE RÉGIME DE REVENU ANNUEL GARANTI DU
NEW JERSEY

Question n° 160—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il envoyé des fonctionnaires ou des conseillers de l'extérieur se renseigner sur le régime de revenu annuel garanti instauré au New Jersey (États-Unis)?

2. Si oui, qui étaient ces personnes et quel était le but précis de leur étude?

3. Combien de temps sont-elles restées au New Jersey?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1 et 2. Le Ministère a reçu des renseignements sur le régime du revenu annuel garanti qu'applique le New Jersey, aux États-Unis. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a obtenu la documentation, sur les réalisations américaines en matière de sécurité sociale et d'autres mesures contre la pauvreté, directement auprès d'organismes gouvernementaux des États-Unis et par l'entremise de l'ambassade du Canada à Washington.

Des fonctionnaires du Ministère et des fonctionnaires américains ont aussi discuté de la sécurité sociale et d'autres mesures contre la pauvreté, au cours de réunions tenues à Washington. Parmi les sujets de ces discussions figurait le projet-pilote du New Jersey.

Voici ces fonctionnaires présents: M. le D^r R. B. Splane; et M. L. Shifrin, en décembre 1968.

3. Les discussions ont eu lieu avec les fonctionnaires de l'*Office of Economic Opportunity* et ceux du *Department of Health Education and Welfare*, à Washington. Les fonctionnaires ne sont pas allés au New Jersey.

L'AFRIQUE DU SUD—SON RETRAIT DU
COMMONWEALTH

Question n° 296—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. A quelle date l'Afrique du Sud s'est-elle retirée du Commonwealth?